

**Cogestion de la galerie forestière de Ngoumbélé,
République centrafricaine, pour un meilleur contrôle des
ressources par les populations riveraines**

Arsène Igor Kondayen, Vermond Elysée Kaine

► **To cite this version:**

Arsène Igor Kondayen, Vermond Elysée Kaine. Cogestion de la galerie forestière de Ngoumbélé, République centrafricaine, pour un meilleur contrôle des ressources par les populations riveraines. L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD. Savanes africaines en développement : innover pour durer, Apr 2009, Garoua, Cameroun. Cirad, 10 p., 2010. <cirad-00471333>

HAL Id: cirad-00471333

<http://hal.cirad.fr/cirad-00471333>

Submitted on 8 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cogestion de la galerie forestière de Ngoumbélé, République centrafricaine, pour un meilleur contrôle des ressources par les populations riveraines

Arsène Igor KONDAYEN*, Vermond Ellysée KAINÉ**

*Institut centrafricain de la recherche agronomique, ICRA, BP 1762, République centrafricaine
– kondayen@yahoo.fr

**Université de Bangui, BP 905, République centrafricaine – vermondk@yahoo.fr

Résumé — Aujourd'hui, dans un contexte de croissance démographique, les conflits d'intérêts entre les acteurs dans l'accès et les usages des ressources sylvicoles et agropastorales deviennent récurrents dans les Savanes d'Afrique centrale. C'est le cas des ressources de la galerie forestière de Ngoumbélé en Centrafrique, partagées par quatre villages riverains. La problématique d'usage des ressources de cet écosystème est caractérisée par des représentations partagées de l'espace par les acteurs et les stratégies qui les sous-tendent, les migrations des populations et du bétail, les modalités d'accès aux fonciers, les droits fonciers et les usages. Cette étude a permis d'impulser une dynamique autour de la gestion de la galerie forestière en impliquant tous les usagers. Ce qui a conduit à la création d'un comité de gestion et de contrôle des ressources. Les résultats obtenus ont été d'abord l'adhésion des acteurs à la cogestion à plus de 80 %, l'utilisation des cartes des ressources comme outil d'affectation des terres et de prévision de l'espace. Des actions prioritaires entreprises pour un contrôle efficace des ressources ont contribué à limiter leur surexploitation. Des conventions locales servent d'instrument de gestion participative des ressources à enjeux spécifiques. Aussi, les collectivités locales sont parties prenantes de la cogestion de la galerie forestière et les règles de contrôle des ressources sont validées et formalisées. En somme, la durabilité de cette cogestion dépend de l'engagement des acteurs à appliquer ces règles communes et de l'intérêt qu'ils ont à préserver les ressources de la galerie forestière.

Abstract — *Collective management as a method for forecasting space and conflict management linked to access to resources in the forest gallery of Ngoumbele in Central Africa. Today, in a context of population growth, the conflicts of interests between the stakeholders with regard to the access and uses of the forestry and agropastoral resources are becoming a recurrent problem in the savannas of Central Africa. This is the case for the resources in the Ngoumbele forest gallery in Central Africa, which is shared by four local villages. The problems of resource use in this ecosystem are characterized by the stakeholders' divided representations of space and their underlying strategies, migrations of the populations and livestock, methods of land access, land rights and uses. This study generated the momentum to manage the forest gallery by involving all the users. This led to the creation of a committee for the management and control of resources. The results obtained to start with showed that over 80% of the stakeholders joined the collective management process, with the use of resource charts as a tool for distributing land and forecasting space. Priority actions undertaken to control resources effectively, helped limit over-exploitation. Local agreements are instrumental for the participative management of resources with specific interests. In addition, the local government bodies are involved in the collective management of the forest gallery and the rules for controlling resources are validated and formalized. Overall, the sustainability of collective management depends on the stakeholders' commitment to applying the common rules and their interest in the preservation of the resources in the forest gallery.*

Introduction

Dans le système coutumier des sociétés agraires traditionnelles, la gestion forestière, qui était en fait une gestion de l'ensemble des formations naturelles (Schneider, 1996), n'était pas dissociée de la gestion foncière : il s'agissait d'une gestion des ressources naturelles relevant du maître de terre. Cette conception traditionnelle d'accès aux ressources a évolué avec l'histoire et les transformations des milieux. Les règles de gestion des ressources naturelles prédéfinies par les chefferies lignagères se sont effondrées : la tendance d'appropriation et de gestion des ressources est à l'individualisme. Dans ce contexte, les autorités traditionnelles voient rapidement décliner le contrôle qu'elles exerçaient sur les personnes (Landais et Lhoste, 1996). Le système de référence des hommes peut être modifié à un moment donné, pour des raisons historiques, économiques ou sociales, et leurs actions envers l'environnement ne seront plus celles de leurs ancêtres (Walter, 1996).

Aujourd'hui, dans un contexte de croissance démographique et de transformation sociale et économique, on assiste à une recrudescence des conflits autour des ressources stratégiques multiusages. Dans les usages de ces ressources, il y a souvent discordance entre les règles traditionnelles et les règles juridiques, à l'exemple des règles d'accès au foncier (Le Roy *et al.*, 1996) souvent à l'origine de conflits. C'est pourquoi la politique internationale environnementale souligne l'impérieuse nécessité d'associer les communautés locales dans la gestion des forêts (Biesbrouck, 1999).

Depuis le début des années 1990, les gouvernements seuls ne sont pas en mesure de protéger et conserver les forêts, les sols et les pâturages. D'où l'idée de rendre des communautés locales ou des personnes privées responsables du contrôle des ressources naturelles (Clever, 1992).

En Centrafrique, plusieurs initiatives de gestion des écosystèmes fragilisés en phase de mutation ont vu le jour, à l'exemple de l'Association éleveur-agriculteur (AEA), des Zones cynégétiques villageoises (ZCV), du Projet de gestion participative des ressources forestières (PGPRF). Ces initiatives concernent les communautés locales en vue de les responsabiliser dans la gestion de leurs ressources.

La présente étude a prouvé que les insuffisances notées dans la gestion des terroirs et la non appropriation des premières approches par les populations locales rendent problématique la durabilité des ressources et la question de l'auto-développement de ces zones. Or, si ces ressources étaient cogérées, elles constitueraient des éléments d'amélioration du bien-être social et économique des populations, et donc un levier du développement endogène.

Aujourd'hui, le concept de cogestion semble une solution pour l'usage durable des ressources naturelles et des espaces. La cogestion est née de l'intégration des méthodes de gestion de conflit avec les approches des systèmes de connaissances développées par les chercheurs en communication, afin de créer des plateformes humaines pour la gestion des ressources naturelles dans l'environnement rural (Roling, 1994). Dans ce cadre, les acteurs participent à tout le processus avec les techniciens et les scientifiques depuis le diagnostic des milieux jusqu'à la création du cadre de concertation qu'est la plate-forme.

Cette approche a fait ses preuves en Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina-Faso, Sénégal) mais en Afrique centrale, une évaluation de la réussite de la cogestion n'a pas encore été faite. Or, d'après Berkes *et al.* (1989), dans les stratégies de décentralisation des pouvoirs de l'Etat dans la gestion rationnelle des ressources naturelles, des arrangements de cogestion sont nécessaires, impliquant le partage du pouvoir entre le gouvernement et les communautés locales.

L'objectif des travaux présentés dans cet article est de vérifier si cette approche de cogestion appliquée à la galerie forestière de Ngoumbélé permet une réelle gestion consensuelle et durable par les usagers.

Matériels et méthodes

Le site de l'étude est le terroir de Ngoumbélé, situé à 207 km de Bangui dans la préfecture de Kémo. Ce terroir est composé de quatre villages regroupant les villages à dominante ethnique Banda : Kpangou et Fouma et ceux à dominante ethnique Mandja : Boukouté et Ouada.

Une carte du terroir (1/100 000), fruit des relevés de terrain a servi dans la caractérisation et la répartition des milieux avec la participation des acteurs locaux.

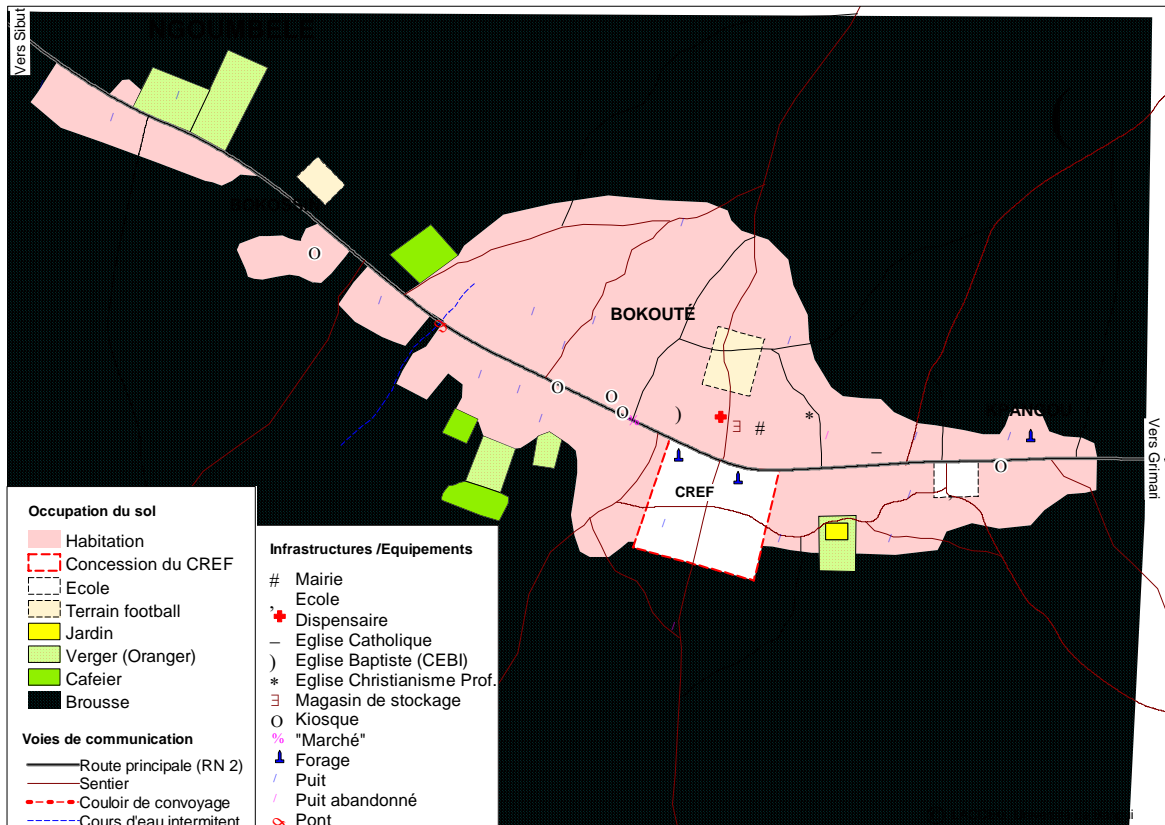


Figure 1. Plan de masse de Ngoumbélé.

Ngoumbélé est aussi le nom du cours d'eau le long duquel on rencontre une forêt galerie qui renferme d'importantes ressources végétales et animales.

La carte socio-foncière et les grilles de priorisation des actions ont permis d'avoir la représentation que se font les acteurs de leur espace ainsi que de connaître les usages. Les guides d'entretien et les interviews de groupe (regroupant 7 à 15 personnes) ont permis de recueillir des données qualitatives auprès des populations locales, des chefferies, des administrateurs communaux et des responsables de projets de développement ayant œuvré dans la zone. Les questionnaires d'enquête ont permis de compléter les données quantitatives sur la gestion de la forêt galerie. Enfin, une analyse des forces et faiblesses des différentes approches de gestion collective au niveau national et sous-régional a permis de renforcer cette étude.

Résultats

Importance et valeur des ressources tirées de la galerie forestière

Depuis la sécheresse de 1983, selon les dires d'acteurs, le *Chromolaena odorata* (herbe du Laos), plante indicatrice de fertilité insuffisante des sols, a colonisé les espaces et a fait reculer la forêt. Certains paysans, en raison de leur notoriété sociale, ont le privilège de choisir des terres de culture en galerie forestière : ces terres seraient plus riches que celles des savanes. Ce biome forestier est l'objet d'usages multiples par les acteurs locaux.

Les arbres exploités dans la galerie forestière sont utilisés pour le bois de construction et le bois de sculpture. Cette galerie forestière est le deuxième milieu écologique le plus exploité à Ngoumbélé après la savane boisée pour le bois de chauffe (tableau I). Des treize (13) essences exploitées pour le bois de chauffe, cinq (5) sont ramassés dans la galerie forestière.

Les quantités de bois ramassées d'un milieu à un autre sont variables en fonction de l'éloignement des champs et des essences présentes qui se retrouvent quelquefois dans la forêt galerie, la savane boisée et la savane herbeuse.

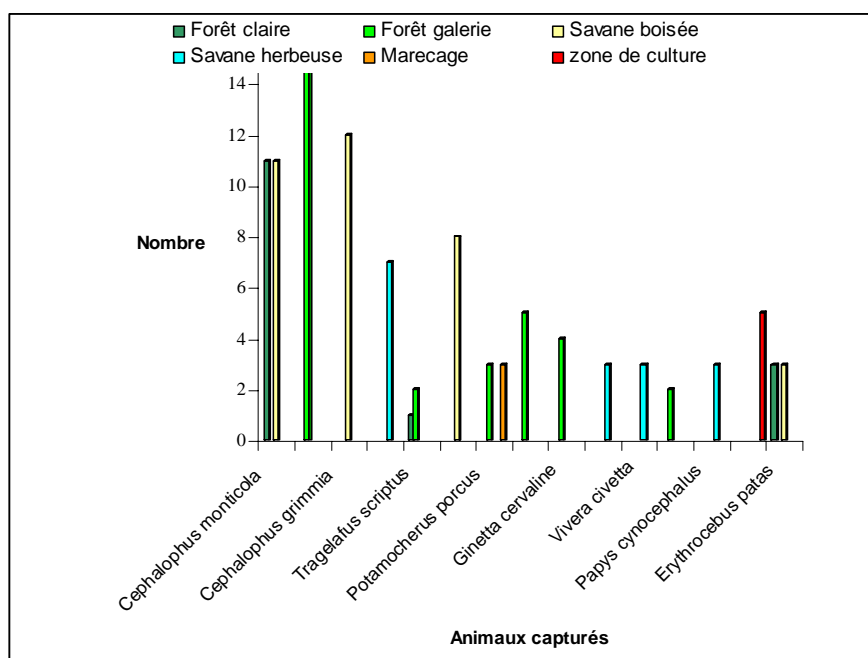
Tableau I. Essences ligneuses utilisées comme bois de chauffe.

Essences	Zone écologique	Quantité/j (kg)	Quantité/sem (kg)	Quantité/mois (kg)	Quantité/an (kg)
<i>Hymenocardia acida</i>	SB	9,11	54,66	218,64	2623,68
<i>Anogeissus leiocarpus</i>	SB	9,25	55,5	222	2664
<i>Terminalia glaucescens</i>	SB et SH	9	54	216	2592
<i>Prosopis africana</i>	SB et GF	8,9	53,4	213,6	2 563,2
<i>Syzygium guineensis</i>	GF	8,5	51	204	2 448
<i>Annona senegalensis</i>	SB et SH	9,41	56,5	226	2 712
<i>Combretum collinum</i>	SB	8,33	50	200	2 400
<i>Daniella oliveri</i>	SB et GF	9,1	54,6	218,4	2 620,8
<i>Ficus capensis</i>	GF	8,75	52,5	210	2 520
<i>Vitex lunneata</i>	SB	9	54	216	2 592
<i>Entada abyssinica</i>	FC et SB	7,5	45	180	2 160
<i>Bridelia ferruginea</i>	GF et SB	8,66	52	208	2 496
<i>Crossopteris febrifuga</i>	SH	9,5	57	228	2 736
<i>Albizia zygia</i>	SB et SH	7	42	168	2 016
Total		115,01	690,16	2 928,64	35 143,68
Moyenne		8,715	53,08	225,28	2 510,263

Source :Kaïne, 2007

NB : GF = galerie forestière, FC = forêt claire, SB = savane boisée, SH = savane herbeuse.

Cette galerie forestière joue également le rôle de mère nourricière pour les populations riveraines en matière de viande de brousse car près de 60 % des produits de chasse proviennent de ce milieu. Les 40 % des autres prises concernent la forêt claire, les savanes boisée et herbeuse. Les gibiers les plus abattus ou capturés en galerie forestière sont les *Cephalophus rufilatus*, *Cercopithecus aethiops* et *Ginetta cervaline* (figure 2).



Source: kaïne, 2007

Figure 2. Nombre d'animaux capturés par formation végétale par semaine.

Les *Tragelaphus scriptus*, *Cephalophus monticola*, *Cephalophus grimmia* et *Hystrix cristata*, autrefois nombreux dans la galerie forestière selon les chasseurs, sont cachés dans la forêt claire d'Ongbo et la savane boisée. Les enquêtes réalisées à l'occasion de cette étude auprès de quarante personnes qui pratiquent la chasse à plein temps ont donné un nombre total de 3 520 animaux, soit une moyenne de 88 bêtes abattues par chasseur durant la période de grande chasse (novembre à mars). Les prix des bêtes abattues ou capturées varient entre 500 francs CFA pour l'écureuil (pièce entière) et 3 500 francs CFA pour le *Tragelaphus scriptus* (un quartier). L'ensemble des prises s'élève à 176 animaux par mois et équivaut une valeur moyenne de 426 750 francs CFA. Ces chiffres démontrent une fois de plus les richesses tirées de cette galerie forestière d'où l'importance d'une cogestion durable en vue de préserver le capital animalier.

Représentation de l'espace par les acteurs et son usage

A l'issue de l'élaboration de la carte socio-foncière à dire d'acteurs (figure 3), une délimitation des zones par type d'activité (finage, aires de pâturage, espace culturel...), a permis d'avoir une visibilité des ressources du terroir et de sa gestion par les usagers. Elle a de ce fait contribué à renforcer la cogestion et à limiter les conflits d'usage. Les espaces colonisés par le *Chromolaena odorata* sont réservés à l'agriculture tandis que les endroits à hautes herbes (*Pennisetum glaucum* et les Andropogonées) le sont pour l'élevage du gros bétail. Les anciennes friches et les espaces situés au-delà de la galerie forestière sont réservés au pâturage et à la chasse. Les champs pièges qui bordaient le couloir de passage du bétail sont défendus et la zone d'accueil des transhumants est localisée et rendue publique.

Dans le domaine de gestion des parcours, un des outils de gestion du parcours est l'utilisation de feux de brousse. Un type de feu dit précoce est allumé en fin de saison pluvieuse pour favoriser la repousse des jeunes herbes qui serviront d'aliment pour le bétail en saison sèche. Tandis que le feu tardif est allumé en fin de saison sèche pour lutter contre l'embroussaillage. Les pare-feux sont aussi construits chaque année à l'avènement de la saison sèche.

Démarche de résolution des conflits

La résolution des conflits selon les règles coutumières a été renforcée par les conventions locales élaborées par les populations à l'occasion de l'approche de co-construction expérimentée dans le terroir Ngoumbélé de 2005 à 2008 avec l'appui du projet Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac). La cogestion véritable de la forêt galerie est une émanation du Comité de gestion des ressources naturelles (CGRN) qui est désormais un organe formel de la plate-forme. Le CGRN est reconnu par l'administration municipale et préfectorale et dispose à ce jour des textes réglementaires qui régissent son fonctionnement. Il constitue donc un organe de gestion et de contrôle des ressources à enjeux spécifiques ou conflictuels. Ce comité est également chargé de résoudre des différends relatifs à l'usage ou au partage des ressources issues de la galerie forestière.

Lorsqu'il y a un litige autour d'une ressource quelconque, les parties en conflit sont convoquées en conseil pour un règlement à l'amiable. S'il s'agit d'un sabotage par un individu, l'auteur est conseillé et le comité apprécie selon la gravité des faits. En cas de récurrence, le comité de gestion se sert des conventions locales pour apprécier la faute, toujours dans l'optique de conscientiser l'auteur. Si le problème dépasse le cadre de résolution du CGRN, on a recours aux autorités administratives communales. Ainsi les conventions locales validées en présence des autorités communales donnent un certain pouvoir de contrôle au CGRN. Car, selon Cuny (2001), les enjeux des conventions locales dépassent les enjeux de la gestion/protection des ressources naturelles : il s'agit plutôt d'un enjeu de prise de pouvoir sur des espaces supportant de multiples ressources potentiellement exploitables par de nombreux acteurs.

Les membres de la plate-forme de Ngoumbélé ont pu partager leur expérience de cogestion avec leurs pairs de Didango Mandjo et en tirer des leçons, à l'occasion d'un voyage d'étude et de formation des *leaders* des plates-formes. Cependant, la cogestion de la galerie forestière présente des difficultés pour le contrôle de certaines ressources en raison d'un problème de *leadership* entre le comité de gestion et la commune.

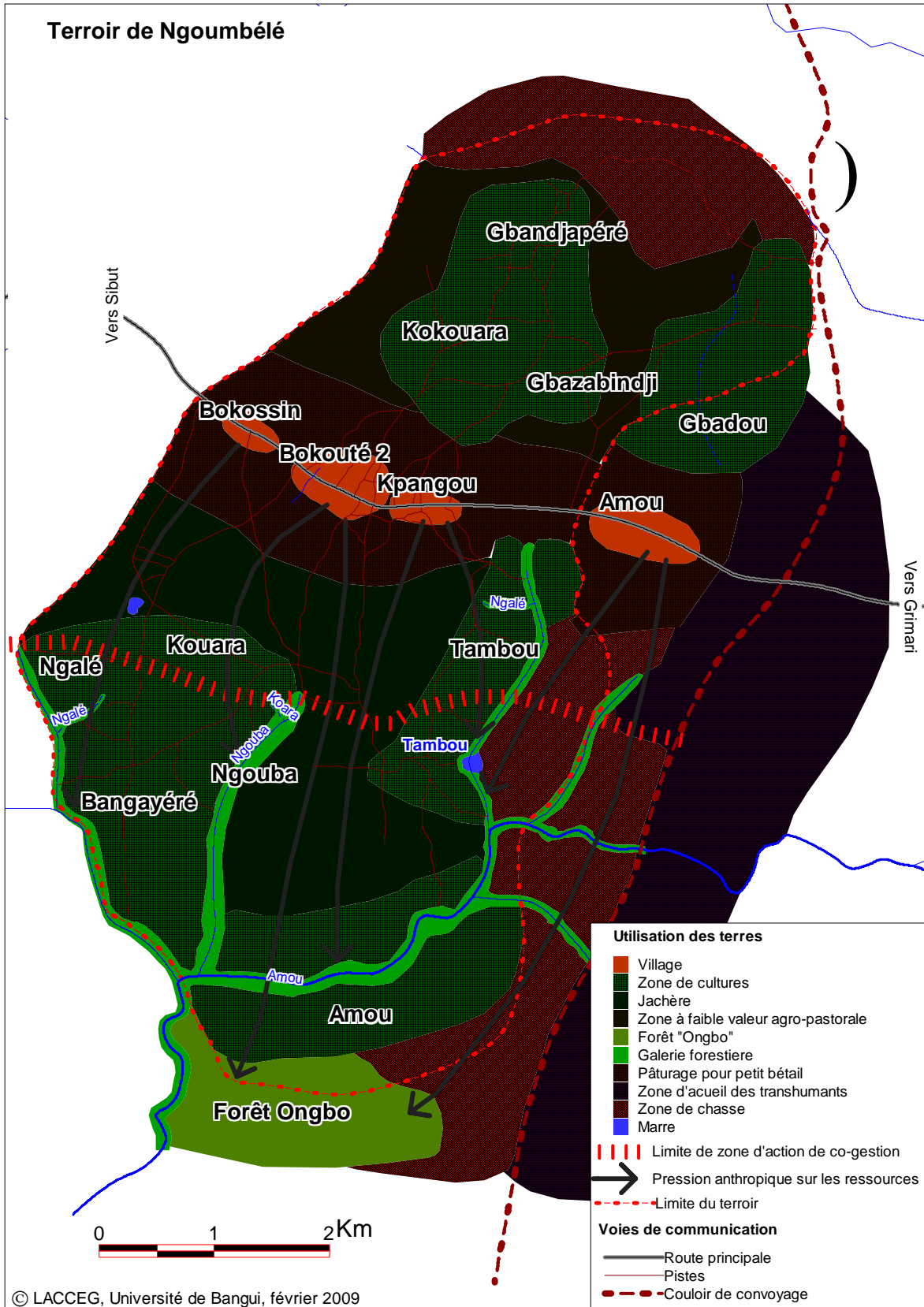


Figure 3. Carte socio-foncière à dire d'acteurs.

Discussion

Expériences des autres modèles de gestion collective

L'approche de cogestion a été d'abord expérimentée en Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Burkina-Faso) avant de s'étendre en Afrique centrale. En Centrafrique, c'est dans les années 1990 que les structures de développement ont véritablement mis un accent sur la gestion collective des ressources naturelles notamment dans les zones forestières et en particulier les zones d'intérêts cynégétiques.

D'abord au plan juridique, les dispositions légales, notamment la Loi n°90/003, prévoient une certaine marge de manœuvre à la population riveraine par rapport au droits d'usage des massifs forestiers. Ainsi, l'exploitation est strictement réservée à la satisfaction des besoins personnels, individuels et collectifs des usagers. Le ramassage, la cueillette des fruits et des plantes médicinales peuvent faire l'objet d'exploitation commerciale (Mathurin Tchatat *et al.*, 1999).

Dans le cadre de gestion collective, un modèle zone cynégétique villageoise, développé à l'occasion du projet Bangassou, a pu concilier les acteurs locaux et les organiser en comités pour gérer leurs propres ressources à travers un cadre de concertation. Mais la faiblesse majeure de ces comités de gestion réside dans l'absence d'un instrument juridique de contrôle des ressources et la non implication des communes rurales. Une autre expérience de gestion collective est celle prônée par le projet PGPRF dans zone forestière au sud du pays. Il s'agit de la mise en œuvre d'un plan d'aménagement participatif de la forêt classée de M'bata, située à proximité d'une zone de Permis d'exploitation et d'aménagement (PEA). Cette nouvelle approche a, certes, impulsé l'implication des populations riveraines, mais les grands bénéficiaires restent les sociétés d'exploitation forestière. Le transfert de gestion de l'utilisation et du contrôle des ressources naturelles des structures étatiques vers les populations locales, tel que perçu par Toulmin (1994), a véritablement manqué à cette approche.

Le PGPRF a eu aussi à impulser d'autres expériences de gestion collective qui ont abouti à la mise en place de comités de gestions très dynamiques. Ces comités ont contribué à la création une forêt communautaire à vocation apicole et à la préservation d'un parc naturel à karité à Bossangoa. Les forces de pérennisation de ces comités et de leur fonctionnalité résident dans la formation des populations riveraines à la cogestion durable. Un autre résultat positif obtenu de cette gestion collective est perceptible au niveau de la colline à Bangui, sur l'axe Ngoko où les populations locales sont impliquées dans la gestion d'un agro système à ligneux. Mais, il s'est posé un problème de relève après le retrait du PGPRF du fait d'une insuffisance dans l'appropriation de l'approche du projet par les acteurs. Ces acteurs pensaient qu'ils travaillaient pour le compte du projet et ce d'autant plus que le foncier appartient à l'Etat, ce qui suppose qu'ils pouvaient être déplacés à tout moment.

D'après Biesbrouck (1999), la cogestion au Sud-Cameroun présente deux possibilités d'implication des populations locales dans la gestion des forêts.

- En premier, lieu il est possible de faire une demande pour une forêt communautaire dans la zone des forêts non-permanentes. L'idée de base est que l'État attribue une forêt de 5 000 hectares à une communauté pour une durée de 25 ans, et cette dernière est censée la gérer de façon rationnelle suivant un plan d'aménagement à approuver par la direction des Forêts du ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Pendant la durée de l'attribution, l'exploitation commerciale du bois d'œuvre est permise. Cette option très prisée par les élites fait en ce moment au Cameroun l'objet d'une attention toute particulière.
- La deuxième possibilité porte sur des Unités forestières d'aménagement (UFA) dans les forêts de production, qui font partie des forêts dites permanentes. La loi forestière ne mentionne que des droits d'usufruit pour les populations riveraines. Pourtant, le MINEF, dans un texte de 1998, va considérablement plus loin. Des populations riveraines doivent être informées sur leur implication dans l'élaboration et l'implantation de l'aménagement futur. Il faut une discussion sur une forme de représentation, débouchant sur la fondation d'une commission paysans-forêt.

Le Sénégal de son côté a promulgué en 1996 une loi portant code des collectivités locales en vue de décentraliser le pouvoir de l'Etat. Cette loi retire la gestion des communautés rurales aux sous-préfets et confère une certaine autonomie d'auto-développement aux communautés. Les analyses faites par Dabiré *et al.* (1999) sur la politique du développement local et la mobilisation communautaire autour d'une ressource montrent que la mise en place d'une telle structure locale de concertation pourrait contribuer à renforcer davantage la mise en œuvre du processus de décentralisation en cours dans plusieurs pays d'Afrique.

En quoi consiste la particularité de la cogestion de la forêt galerie de Ngoumbélé ?

La galerie forestière constitue un gisement de ressources pour les populations de Ngoumbélé et ses environs. Malheureusement, tous les acteurs n'ont pas le même niveau d'accessibilité à la galerie forestière, ce qui pose le problème du mode de jouissance de ce bien (Bourbouze et Gibon, 1999).

La situation de départ montre que l'origine de la disparité dans le niveau d'accès aux ressources réside dans l'existence des différents acteurs aux intérêts partagés. Nous avons d'un côté ceux qui ont une conception égalitaire pour lesquels la ressource appartient à tous : les nouveaux arrivants. De l'autre côté, le concept est que les biens communs ne sont pas accessibles à tous, mais seulement à une partie de la communauté, notamment les descendants des premiers occupants. Ces acteurs sont généralement les chefs de terre ou leur lignée, les chefs de village et les leaders d'opinion qui ont su se faire une place à cause de leur notoriété. Les acteurs mécontents considèrent que la forêt-galerie n'appartient à personne et ont tendance à enfreindre les règles traditionnelles d'usage de gestion des ressources dans un intérêt personnel. Ils pratiquent la pêche et la chasse avec des poisons, abattent un arbre tout entier pour collecter un produit forestier non ligneux, comme pour la collecte de *Gnetum* sp. et *Landolphia* sp., alors que les autres le font tout en gardant l'arbre sur pied. De telles pratiques compromettent la diversité biologique de la forêt galerie.

L'approvisionnement en bois de chauffage pour les ménages, la recherche de gibier pour les chasseurs et la recherche de bonnes pâtures pour les animaux en transhumance aux abords de la galerie forestière sont sources de conflits entre usagers. Cet état de fait crée des relations quelquefois antagonistes puisque la gestion individualiste locale n'a pas d'objectif de conservation. On comprend alors les pratiques anthropiques tendant à dégrader les ressources naturelles d'une part et les échecs de certains programmes de développement d'autre part (Bakala, 1994).

En fait, cet écosystème, au cours d'eau à régime régulier naguère fournisseur de biens et services aux habitants des quatre villages riverains, n'est pas soumis à de véritables règles de gestion communes. Il est donc resté tributaire du droit de lignage. Mais ce droit de lignage est difficile à faire appliquer par tous, d'autant plus que les quatre villages riverains ont chacun une chefferie indépendante aux droits coutumiers différents. Cette multiplicité d'usagers a droits divergents et superposés ne garantit pas une exploitation durable. Or, pour sauver et pérenniser ces ressources, les différents usagers doivent se mettre d'accord dans la gestion des milieux. Tous les acteurs doivent se sentir concernés dans cette gestion même s'ils n'y trouvent pas de bénéfices directs ou immédiats (Bourbouze et Gibon, 1999).

Devant cette situation qui a perduré jusqu'en 2005, où la durabilité des ressources est compromise, le Prasac a pu convaincre les populations locales de l'intérêt de la cogestion et impulser la création d'un comité de gestion des ressources. Ce comité constitué de toutes les parties prenantes et dont les membres ont été élus démocratiquement est formalisé et collabore étroitement avec la mairie de Ngoumbélé pour des questions qui se rapportent aux ressources naturelles. Aujourd'hui, la cogestion de la forêt galerie avec extension à tout le terroir est régie par des textes réglementaires et en particulier par une convention locale sur les ressources totalement conçue et rédigée par les acteurs locaux.

Quels changements véritables apportés par la cogestion à Ngoumbélé ?

Les premiers changements obtenus chez les acteurs par la cogestion ont été d'abord du domaine mental puis biophysique. Il existe une prise en compte du point de vue de l'ensemble des différents acteurs qui utilisent soit directement ou indirectement les ressources de la galerie forestière. Les populations se servent désormais des cartes à dire d'acteurs comme outil de gestion de l'espace et de contrôle des ressources pendant les périodes de transhumance et d'ouverture des champs. En l'absence d'immatriculation de la galerie forestière et du fait des fluctuations du parcours et des espaces agricoles, cet outil est désormais utilisé par le comité de gestion pour délimiter les zones de parcage des animaux. La maîtrise de la gestion des feux de brousse a limité les dégâts champêtres et a contribué au maintien de la biodiversité dans les formations anthropisées.

En ce qui concerne l'accès aux ressources, il y a atténuation et réduction des conflits depuis que la plateforme a été opérationnelle. Les plaintes autrefois enregistrées et traitées directement par la mairie de Ngoumbélé à propos d'accès aux ressources du terroir ont baissé. Les conflits majeurs entre agriculteurs et éleveurs à fréquence de trois à quatre cas par an et ce jusqu'en 2004, ont été ramenés au tiers. Pour ce qui est des litiges allant des piétinements des champs par le bétail aux discussions à propos de la mitoyenneté des champs, elles sont maîtrisées grâce au respect des limites définies sur les cartes des ressources et socio-foncières à dire d'acteurs. Désormais, le comité de gestion se sert des conventions locales pour sanctionner les abus et dégager les responsabilités ou les réparations en cas de dommage.

A l'aide de sensibilisations et de réunions d'animation, le CGRN est parvenu à convaincre les populations à abandonner les pratiques qui compromettent la durabilité des ressources de la galerie forestière. Un cas typique est l'abandon définitif de l'empoisonnement des niches d'animaux et des cours d'eau à l'aide des pesticides du cotonnier. Les usagers ont désormais compris que le développement du petit élevage pourrait contribuer à réduire les pressions anthropiques sur la faune sauvage de la galerie forestière. Aussi, les populations riveraines savent que leur terroir pourrait disparaître si les cours d'eau, la galerie forestière et toute sa biodiversité disparaissaient. Cette prise de conscience et l'engouement pour la cogestion offrent donc des possibilités de réplication de l'expérience acquise dans les autres communes.

On retiendra de cette étude que c'est la toute première expérience des populations de Ngoumbélé en matière de gestion des ressources naturelles. Les quelques cas de gestion collective connus dans ce terroir se sont limités seulement aux groupements sectoriels ou socioprofessionnels tels que le groupement des apiculteurs, des producteurs de coton et autres. Mais cette cogestion n'en est qu'à sa troisième année d'existence. Il serait trop ambitieux d'évaluer dès à présent les impacts biophysiques de cette approche sur le terrain. Le comité de gestion est insuffisamment outillé dans le contrôle de la faune sauvage. Un renforcement de ses capacités opérationnelles dans ce domaine serait très utile.

Conclusion

A Ngoumbélé, toutes les parties prenantes ont compris l'intérêt de cogérer la galerie forestière pour qu'elle continue d'assurer ses fonctions écologiques, socioéconomiques et culturelles de façon durable. Cette cogestion a été facile à mettre en place du fait que les acteurs locaux étaient déjà suffisamment informés par les animateurs du Centre régional d'éducation et de formation (CREF) de l'intérêt de préserver les ressources naturelles. La commune, en tant que partie prenante, a joué un rôle fondamental dans la mise en place de la cogestion et à son instrumentalisation.

Un point fort de cette cogestion est l'implication totale de tous les acteurs, populations locales, structures déconcentrées de l'Etat et autres usagers dans la prise en compte des intérêts (économiques et socioculturels) des uns et des autres. On note également une bonne interaction entre les différents niveaux de décision et les différents groupes d'intérêts ou usagers. La participation des populations locales dans la conception et l'implantation des projets est considérée comme une condition de durabilité. Au fond, c'est un appel pour un autre équilibre dans la distribution du pouvoir de décision (Biesbrouck, 1999). Mais l'accroissement des pouvoirs de décision des acteurs et le contrôle efficace des ressources ne seront effectifs qu'avec la décentralisation (Enters *et al.*, 1999).

Pour assurer la durabilité de la diversité biologique animale et végétale de la galerie forestière, il est nécessaire d'accroître les capacités sociotechniques des populations riveraines en matière de cogestion et de valorisation des produits forestiers non ligneux. Car la forêt, à travers ses ressources, joue un rôle dans le développement des collectivités locales (FAO, 1978). Parmi ces ressources figurent les PFNL. Selon Wekens (1991), les PFNL paraissent comme des éléments de stratégie de survie et de développement du bien-être de l'homme, du bétail et de la faune sauvage. Il est donc important de s'orienter vers un aménagement de galerie forestière et chercher à valoriser les PFNL issues de cet écosystème.

En fin, la durabilité de la cogestion de la galerie forestière de Ngoumbélé dépend de la vision prospective des acteurs, de leur niveau de responsabilisation et de l'engagement qu'ils ont à préserver et à améliorer leur milieu. Pour ce faire, les collectivités locales et les structures de développement ont le devoir d'accompagner ces acteurs. Le défi serait l'aboutissement du processus par la transformation du milieu étudié en une forêt communautaire.

Références bibliographiques

- BALENT G., GIBON A., 1999. Organisation collective et individuelle dans la gestion des ressources pastorales : conséquences sur la durabilité agro-écologique des ressources. INRA, Toulouse, p. 267-277.
- BARRIERE O., 1996. Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au sahel : le foncier-environnement. Thèse de Doctorat (tome 1), Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 133 p.
- BIESBROUCK K., 1999. La cogestion de la forêt camerounaise et ses enjeux. Bagyeli forest management in context. Wageningen, Tropenbos Cameroon, Reports nr. 2.

- CLEAVER K., 1992. Deforestation in the western and central African forest : the agricultural and demographic causes, and some solutions. *In* Conservation of West and Central African Rainforests, World Bank Environmental paper Number 1, The World Bank, Washington.
- CUNY P., 2001. Quelle gestion locale et décentralisée des espaces boisés au sud du Mali, ? l'exemple L'exemple de la commune rurale de Sorobasso, Thèse de doctorat, ENGREF, DDC, 235 p.
- ENTERS T., ANDERSON J., 1999. Reconsidérer la décentralisation et le transfert des responsabilités en matière de conservation de la diversité génétique. *Unasyva*, 50 : 6-11.
- FAO, 1978. Le rôle des forêts dans le développement des collectivités locales. Etude FAO, n° 7, 121 p.
- LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A., 1996. La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables, Karthala, 388 p.
- SCHNEIDER P., 1996. Sauvegarde et aménagement de la forêt classée de Farako (région de Sikasso, Mali-Sud) avec la participation et au profit des populations riveraines, thèse EPFZ n° 11867, Zurich (Suisse), 356 p.
- TCHATAT M., 1999. Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFAB) : place dans l'aménagement durable des forêts denses humides d'Afrique centrale. Projet FORAFRI, doc 18, Cirad, CIFOR, CARPE, IRAD, Yaoundé, Cameroun, 95 p.
- WALTER A., 1996. Utilisation et gestion traditionnelle des arbres fruitiers au Vanuatu. *Cahier des Sciences Sociales*, 32 (1) 96 : 85-104.
- WICKENS G.E., 1991. Problèmes d'aménagement des produits non ligneux, . *Unasyva*, 42 (165) : 3-80.